

# Les véritables obstacles au dialogue

**«La communauté négro-africaine s'est sentie un peu frustrée, même si elle est contente qu'il n'y ait pas eu de condamnation à mort à l'issue du procès de Quad Naga. Dans tous les cas, la mort de Salah Ould Hanena ou d'un autre, ne prouvera pas que le pouvoir est juste»**

«La communauté négro-africaine s'est sentie un peu frustrée, même si elle est contente qu'il n'y ait pas eu de condamnation à mort à l'issue du procès de Quad Naga. Dans tous les cas, la mort de Salah Ould Hanena ou d'un autre, ne prouvera pas que le pouvoir est juste». Cette déclaration au pied levé d'un des membres du Collectif des veuves, après le prononcé du verdict du procès de Quad Naga, est partagée par l'ensemble de cette communauté qui s'est exprimée à l'issue de cette session marathon qui a retenu le souffle de la République pendant soixante douze jours. Un leader de l'AJD (formation politique connue pour ses positions particulières contre le pouvoir) soutient : «nous constatons qu'en 1987, trois jeunes officiers furent exécutés sur une simple intention de coup d'État. Dans le cas d'espèce, nous sommes en présence de militaires qui ont pris les armes, sont passés à la phase exécution... Finalement, ils ont bénéficié de circonstances atténuantes. Nous sommes cependant disposés à tourner la page, même sur les événements de 1990-1991, ainsi que sur les épurations ethniques opérées dans la Vallée en 1989. Mais il faut que le pouvoir reconnaisse ses erreurs, car tous les pouvoirs en font, pour que l'on puisse repartir sur des bases saines, débarrassées des non dits et des révoltes introverties, que l'on puisse chasser définitivement

les spectres du passé et reconstruire notre avenir commun».

En effet, dans les années 1987, un groupe d'officiers Négro-Africains, sous la houlette du lieutenant Sy Saidou avait fomenté un coup d'État, à l'époque du régime militaire. Le coup a été étouffé dans l'oeuf. Un groupe d'officiers dirigés par les lieutenants Sall Seyidi, Sarr Amadou, Sy Saidou, sont appréhendés le 22 octobre 1987. À l'issue d'un procès militaire, ils sont jugés, condamnés à mort et passés par les armes la veille de la fête nationale d'indépendance, le 27 novembre 1987.

Deux années plus tard, le feu s'embrase entre le Sénégal et la Mauritanie, à partir d'un anodin conflit entre éleveur et pasteur, aux alentours du village frontalier de Diawara. Un véritable pogrom est organisé de part et d'autre des deux rives du fleuve. Des scènes barbares où des innocents payèrent de leur vie la folie des hommes se multiplient. Les autorités mauritaniennes en profitent pour déporter une grande majorité de leur composante négro-africaine et les Sénégalais se débarrassent de leurs «Maures». Les Négro-Africains installés sur la rive droite organisent des incursions régulières en territoire mauritanien. C'est l'époque où des militaires Négro-Africains encore sous le drapeau, désertent pour grossir les rangs de leurs frères déportés. Plusieurs

d'entre eux partis en congé, sont faits prisonniers ou tués au cours des accrochages entre l'armée mauritanienne et les commandos qu'ils avaient rejoint. La perspective d'un soulèvement qui allait puiser ses forces au Sénégal parmi la très nombreuse communauté Peul, ainsi qu'au Mali, au Niger et au delà, amena le commandement militaire à circonscrire le danger et à prendre des mesures répressives.

En 1990-91, une autre tentative de coup d'État attribuée aux militaires Négro-Africains aboutit à des arrestations et quelques exécutions extrajudiciaires. Cette épisode lègue à la Mauritanie un collectif des veuves, devenu tâche sombre dans l'histoire politique du pays. S'en suivra, le fameux décret d'amnistie qui soustrait définitivement les militaires impliqués dans la répression contre toute poursuite judiciaire.

Voilà les principaux dossiers sur lesquels butent toutes les négociations, et qui rendent tout dialogue politique impossible jusque-là en Mauritanie. Le pouvoir ne veut pas en parler, et quelques franges de l'opposition en font un passeport international pour le droit à l'exil, des produits vendables sur le marché international des droits de l'homme, une revendication de politique intérieure et un programme électoral porteur.